

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/11/2020

Dossier complet le :

12/11/2020

N° d'enregistrement :

f09320p0262

1. Intitulé du projet

Création d'un forage de sécurisation sur la commune de Sivergues (84).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes Pays d'Apt Luberon

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2 0 0 0 4 0 6 2 4 0 0 0 1 3

Forme juridique

Communauté de communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17. b)	Le besoin en eau de la commune de Sivergues est estimé à 8000 m ³ /an. La création du forage de secours sera accompagnée de pompages d'essais afin de tester le débit capable de l'ouvrage, attendu de 1 à 2 m ³ /h.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un nouveau forage sur la commune de Sivergues répondant aux besoins et nécessités actuels et futurs de sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune, disposant à ce jour d'un seul et unique forage AEP, vulnérable à une dégradation de sa productivité ou de sa qualité.

Le besoin en eau de la commune de Sivergues est évalué par le schéma directeur à 22 m³/j en pointe, soit 8 000 m³/an. Dans la réalité actuelle le débit en période non estivale est plutôt de 3m³/jour.

L'isolement géographique de la commune par rapport aux autres ressources de la zone d'étude ainsi que des réseaux structurants rend particulièrement coûteuse la possibilité de réaliser une interconnexion avec les autres communes. Il apparaît ainsi plus cohérent de privilégier la création d'un second ouvrage de secours dans la même ressource.

Ainsi, un nouveau forage sera réalisé à proximité immédiate du forage actuel afin de prendre son relais en cas de défaut de celui-ci. Les travaux comprennent : la réalisation d'un forage définitif (reconnaissance initiale en petit diamètre puis réalésage au diamètre définitif) et la réalisation de pompages d'essai par paliers puis de longue durée.

4.2 Objectifs du projet

La future ressource en eau doit satisfaire au mieux à 4 critères :

- se substituer à l'ouvrage en cas de besoins ;
 - disposer d'une quantité conforme aux exigences sanitaires, de préférence au tableau 1 de l'annexe 1 de l'arrêté de juin 2007 définissant la qualité des eaux distribuées, à défaut au tableau 2 définissant la qualité des eaux brutes => la ressource étant la même, elle est attendue conforme
 - avoir un environnement conforme à la protection des eaux captées et permettre l'instauration des périmètres de protection => implantés à proximité de l'existant, les périmètres ne devraient pas être modifiés ;
 - assurer le respect de l'usage des tiers, y compris la protection du milieu naturel => le prélèvement total ne sera pas modifié.
- La zone d'implantation a donc été définie en fonction de ses 4 critères et est immédiatement limitrophe de l'ouvrage communal existant.

L'objectif du projet est donc de créer un second forage qui permettra d'assurer le secours du forage existant en évitant l'impact sur les tiers et le milieu tout en bénéficiant d'un environnement favorable à la protection de la ressource en eau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux projetés seront réalisés en deux étapes :

- la réalisation du forage qui comprend : la réalisation d'un avant trou marteau fond de trou, la foration de reconnaissance et la transformation en forage définitif.

- l'équipement prévisionnel du forage.

- les pompages d'essai qui comprennent : l'équipement de pompage pour l'essai avec une pompe d'essai immergée 4", le rejet des eaux durant les essais dans le champ en aval ouest après passage dans un bac de dessablage.

Le programme de pompage comprendra : un pompage de nettoyage pour supprimer les venues de sable, un pompage par paliers pour valider les caractéristiques de l'ouvrage nettoyé, un pompage de longue durée à débit maximum supérieur au débit d'exploitation durant 24h et des analyses complètes de réception.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, les eaux seront envoyées dans le réservoir existant via une canalisation à poser.

Diamètre maximum 32mm pour un linéaire de 10m environ.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à déclaration pour la rubrique 1.1.1.0 du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du projet	250 m ²
Avant trou	5 m de profondeur
Foration de reconnaissance	150 m de profondeur
Débit capable du pompage d'essai	2 m ³ /h
Volume de rejet total prévisionnel sur 5 jours	< 150 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 5° 24' 20" 7E Lat. 4 3° 49' 39" 5N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Lieut-dit La Sediaque
Sivergues (84)
Parcelle B264

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type I L'Aigue Brun se situe à 170 m au sud est de l'implantation du futur forage et la ZNIEFF de type II Grand Luberon se situe à 400 m au sud du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'arrêté de protection de biotope "Biotopie des Grands Rapaces du Lubéron" se situe à 80 m au sud de l'implantation du futur forage.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	La création du forage de sécurisation se situe dans le Parc Naturel Régional du Lubéron et dans la zone de transition de la réserve de biosphère "Luberon Lure".
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	L'emprise du projet se situe à 1.8 km du premier périmètre de protection qui concerne le monument historique intitulé Fort de Buoux.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La zone humide la plus proche se situe le long de l'Aigue Brun à 640 m au nord-est du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Le forage de sécurisation sera situé dans le périmètre de protection rapprochée du forage AEP actuel de la commune de Sivergues qu'il doit sécuriser.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit ne se situe à proximité de l'emprise du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le forage sera implanté à 60 m de la Zone de Protection Spéciale "Massif du Petit Luberon" et 550 m de la Zone Spéciale de Conservation "Massif du Luberon".
D'un site classé ?	☒	☐	Le site classé "Le vallon du Buoux avec le fort et le prieuré Saint-Symphorien" se situe à 900 m au sud-est du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les essais de pompage prélèveront 2 m3/h dans la masse d'eau souterraine "FRDG213 : Formations gréseuses et marno-calcaires tertiaires dans BV Basse Durance". Le forage de sécurisation en exploitation n'engendrera pas de prélèvements supplémentaires par rapport au forage actuellement en vigueur. En effet, il prendra le relais celle-ci en cas de problème d'approvisionnement en eau potable pour des besoins journaliers identiques.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les matériaux extraits en forage marteau fond de trou en quantité réduite, volume prévisionnel 5m3, seront réutilisés en réaménagement de plateforme.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les travaux se situent dans l'emprise du parc naturel du Luberon et à proximité des deux zones Natura 2000, la ZPS "Massif du Petit Luberon" et la ZSC "Massif du Luberon". Les travaux seront réalisés en novembre et décembre, en limite du réservoir actuel. Les perturbations de dérangement sur la flore sont nuls. Les perturbations sur la faune sont réduites, liées à la gêne sonore diurne limitées dans le temps (4 semaines). De plus les eaux de rejet ne rejoindront pas de milieu aquatique sensible.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'a pas d'impact sur les habitats. Le projet est peu susceptible d'avoir un impact sur les oiseaux de la ZPS Massif du Petit Luberon, en effet celle-ci est située à 60 m de l'emprise projet. Les chiroptères de la ZSC Massif du Luberon ne seront pas dérangés par les travaux uniquement diurnes. Au vu de la durée et de la période des travaux, cette perturbation sera très ponctuelle et limitée.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☒	☐	L'emprise du projet se situe dans le périmètre du Plan National d'Action en faveur de l'aigle de Bonelli mais en dehors des ZNIEFF et de la zone humide présente le long de l'Aigue Brun. Les incidences du projet vis-à-vis de ces zones à sensibilité particulière concerne le dérangement de la faune lors des travaux. Cette perturbation sera très ponctuelle et limitée.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun risque technologique n'a été recensé à proximité du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune est située dans une zone de sismicité moyenne. Le projet n'est pas concerné par un risque inondation mais est concerné par un risque de retrait gonflement des argiles fort (ne concerne pas le secteur du forage).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Le projet de création de forage de sécurisation n'engendrera pas de trafic supplémentaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Les travaux de forage engendreront une nuisance sonore dû à la foration et au fonctionnement du groupe électrogène en pompage. Cette nuisance sera limité aux 4 semaines de travaux durant les mois de novembre et décembre.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet n'engendrera pas d'odeurs et ne sera pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet engendrera des vibrations lors des 3 semaines de la foration.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	Les travaux seront réalisés en période diurne.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le rejet des eaux durant les essais de pompage seront rejetés dans le champ en aval ouest après passage dans un bac de dessablage. Un suivi des MES sera réalisé par l'entreprise réalisant les travaux. Les eaux de rejet ne rejoindront pas le milieu aquatique sensible.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Seuls des déchets non dangereux et/ou inertes seront générés par les phases chantier (sacs, palettes). Leurs volumes seront limités et éliminés par les entreprises de travaux vers les filières adaptées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet se situe en dehors des périmètres du site classé "Le vallon du Buoux avec le fort et le prieuré Saint-Symphorien" et à 1.5 km du premier périmètre de protection de monument historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La description est présentée en annexe 7.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de forage de sécurisation sera implanté en bordure du forage existant. Le projet n'est concerné par aucune zone d'inventaire ou de protection naturelle, le site Natura 2000 le plus proche se situe à 60 m au sud-est. Les impacts potentiels sur le milieu naturel sont jugés faible au vu de la durée très limitée du chantier (4 semaines en novembre/décembre).

Le projet ne sera pas à l'origine de production de déchets, hormis en phases chantier. Leurs volumes seront limités et éliminés par les entreprises de travaux vers les filières adaptées. Il se situe hors zone inondable.

Ainsi, au vu de ce qui précède et en prenant en compte les mesures énoncées au 6.4, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Apt

le, 06/11/2020

Signature



Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

81

Extensio
n

Nom de la voie

Avenue Frédéric Mistral

Code postal

8 4 4 0 0

Localité

APT

Pays

France

Tél

0490044970

Fax

Courriel

contact@paysapt-luberon.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

PAQUETEAU

Prénom

Fabrice

Qualité

Directeur du Service Eau et assainissement

Tél

0490044970

Fax

Courriel

Fabrice.Paqueteau@paysapt-luberon.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

--

--

--

--

--

--

--

--

Annexe 2 : Plan de situation du projet au 1/16 000



Légende

Emprise du projet

**PAYS D'APT
LUBERON**

Création du forage de sécurisation à Sivergues (84)

Plan de situation

Indice	Date	Etabli par	Approuvé par	Phase	N°plan	N°affaire
1	09/2020	AD	PT	1	01	20MAX043

Consulting

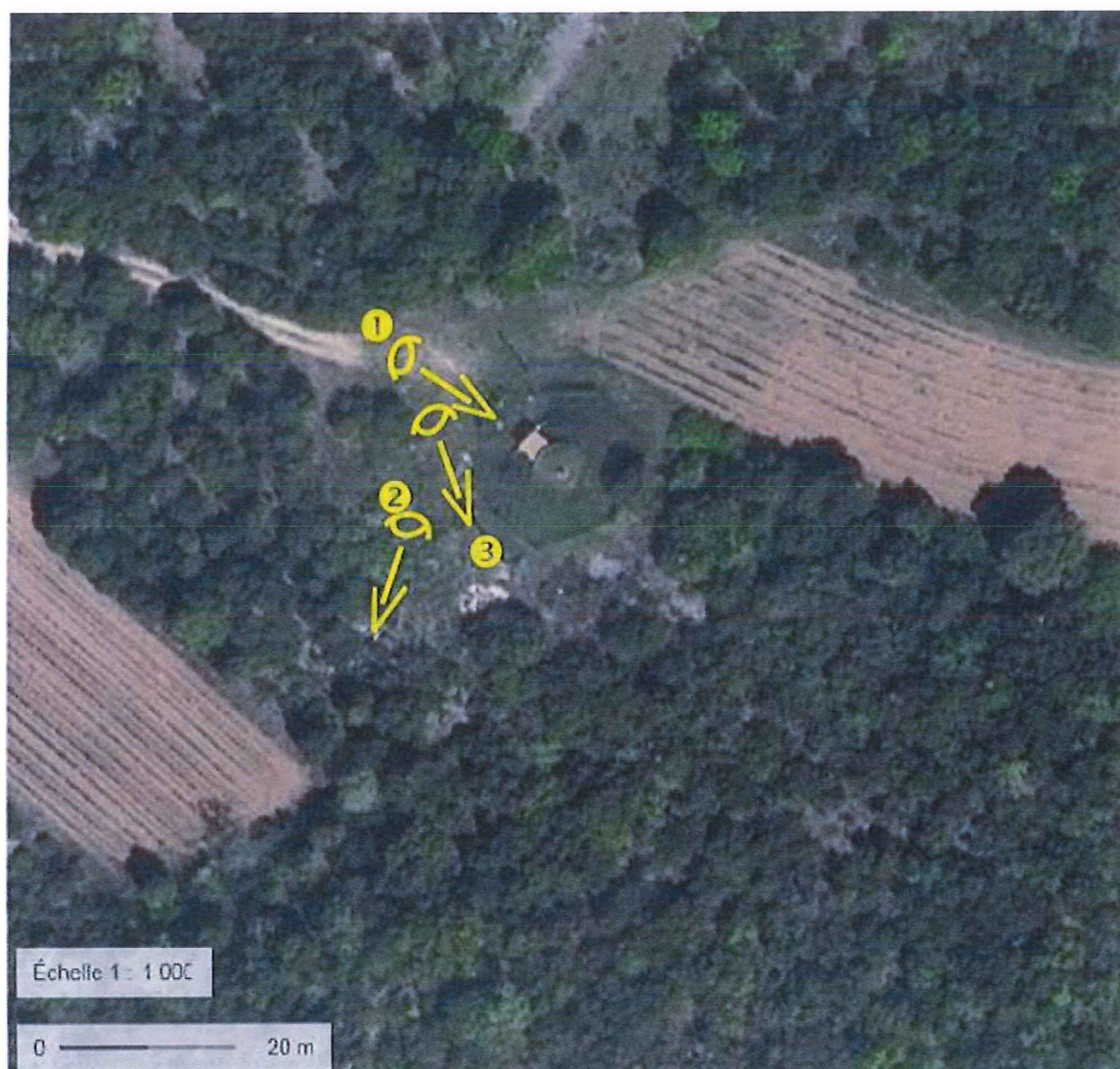
Source : IGN
plan_de_situation.mxd - 09/2020

plan_de_situation.mxd - 09/2020



Echelle : 1:16000

Annexe 3 : Localisation des prises de vues pour la construction du forage de sécurisation



Annexe 3 : Prises de vues



1

Vue du bâtiment de
captage existant
Réservoir en arrière-
plan



2

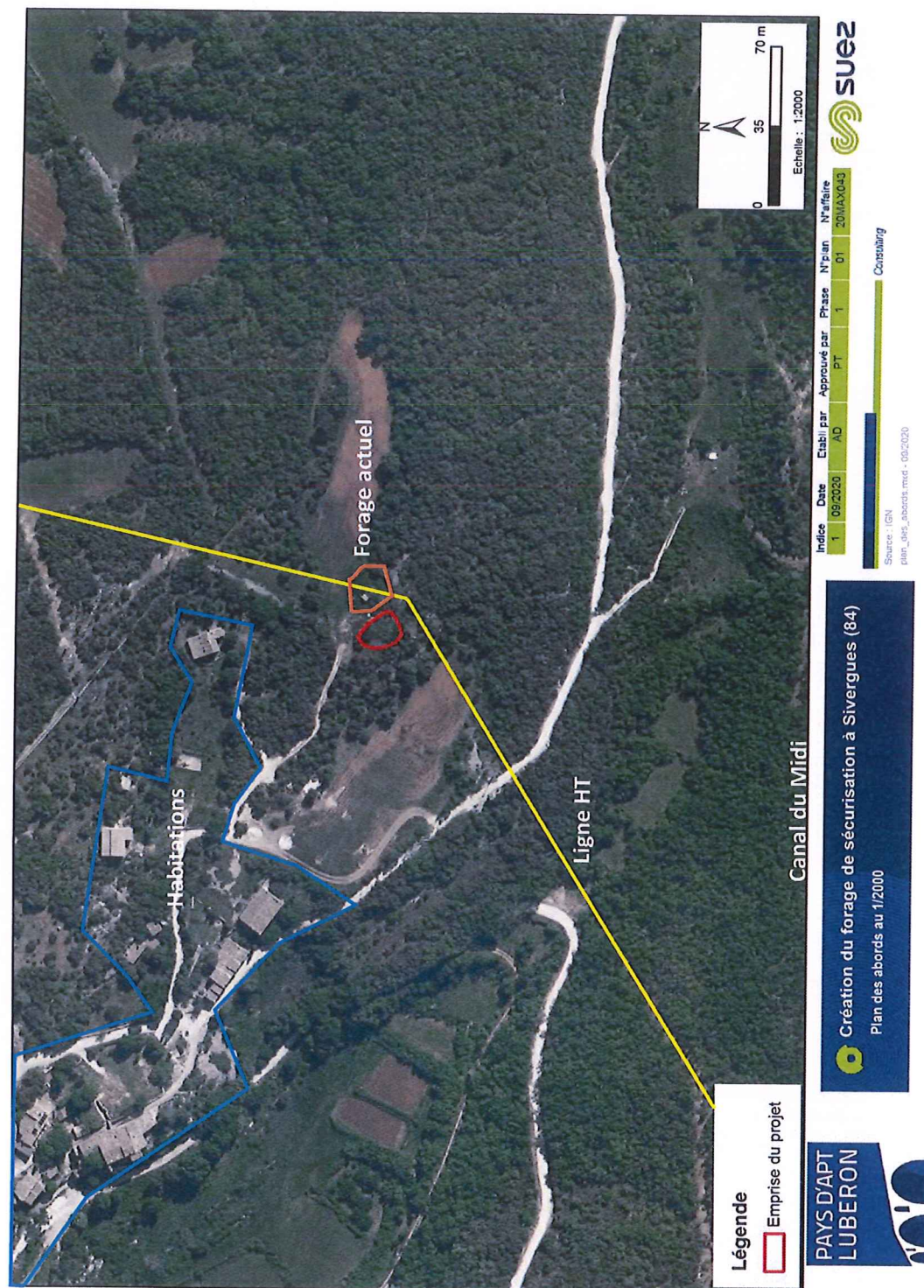
Vue de la parcelle en
contrebas



3

Vue de la zone d'implantation potentielle

Annexe 5 : Plan des abords au 1/2000 du projet



Annexe 6 : ZSC à proximité du parking

